

**Compte-rendu de la réunion « Collectif des associations »**  
**Mardi 1<sup>er</sup> Décembre 2009 - 19h00**  
Salle du 1<sup>er</sup> étage –Hôtel de Ville

**Représentants associatifs** : Secours Catholique, Resto du Cœur, Mission Ouvrière et Croq'Espace.

**Excusé(e)s** : CLCV, Notre dame des Nations, Réponse et de Vivre dans la ville.

**Elus** : M. le Maire Stéphane HABLLOT, M. CHEIKH, M. BERNARD et M. PONCELET

**Service de la Ville** : Service Vie Associative.

## 1. Fête des Associations

Lors de la Fête 2009, il n'y avait pas de synergie entre les associations, alors qu'on aurait dû sentir qu'elles travaillent ensemble. Ainsi, il aurait pu y avoir un repas commun. Par ailleurs, on avait le sentiment que c'était une fête organisée uniquement par la mairie, sans consultation réelle des associations.

La préparation de la fête 2009 s'est fait avec la participation active des associations. D'ailleurs, plusieurs réunions ont eu lieu pour définir le programme de la fête. Par ailleurs, si une association ne veut pas aller vers une autre, on ne peut pas l'y obliger. Une synthèse de l'atelier « Animation » sera présentée le 9 Décembre 2009, lors de la réunion Comité de Pilotage du Conseil des Associations, et montrera que les associations ont été bien concertées et c'est leurs idées que l'on va mettre en place. Il semblerait donc qu'il y ait un manque de communication, d'information, entre les associations. A l'avenir, il est proposé d'envoyer les CR des ateliers à tous. Et dans ce cas, il faudra se poser la question de ce qui est communicable à tous, afin d'éviter toute polémique.

Pour M. le Maire, le but n'est pas de décider à la place des associations, car ce sont elles qui sont sur le terrain et qui véhiculent leur richesse. Il faut donc mutualiser ceci. Selon lui, les associations ne sont pas là pour elles-mêmes. La question qu'elles doivent donc se poser est : pour qui est cette Fête ? Les associations ou les habitants ? Ainsi, il propose de réfléchir sur l'idée du pique-nique, supprimé lors des précédentes fêtes, et qui apporte de la convivialité.

## 2. Salles associatives municipales

Le problème de la Pagode est évoqué. Les associations ne savent pas qui la gère<sup>1</sup>. Par ailleurs, comment gérer cette Pagode ? Il est proposé par exemple de créer un atelier qui en discutera. Le même problème se pose avec la ludothèque : c'est un bâtiment municipal, qui doit donc s'ouvrir à tous. L'information en ce qui concerne les manifestations est limitée aux adhérents ... par exemple la journée des droits de l'enfant a fait l'objet d'une fête à la salle des fêtes, celle-ci n'a pas été ouverte à tous les habitants de Vandœuvre, c'est une question ? Seule l'inauguration du square a été ouverte à la population

Il faudra un groupe de réflexion sur cette ludothèque. Il faut voir comment ouvrir la ludothèque sur des actions.

---

<sup>1</sup> Pour information, la Pagode était jusqu'alors gérée par un comité tripartite constitué de mmH, de l'ASLV et du Conseil Général. La Ville vient de racheter la Pagode, et gèrera la nouvelle et l'ancienne lorsque la Pagode 2 sera construite.

---

### 3. Les LCR

Le comité de pilotage : les représentants associatifs avaient été désignés au sein du collectif des associations. Le problème est que pour MMH, il n'y a eu que deux comités de pilotage jusqu'à aujourd'hui.

L'arrivée d'un chargé de mission à la vie associative a ralenti le nombre des réunions pour laisser un peu de temps au chargé de mission pour consulter les différents dossiers.

Il y aura désormais 2 réunions par an, avec les 2 bailleurs. Il s'agit d'harmoniser les actions pour mieux gérer les LCR. Par ailleurs, les nouvelles propositions de conventions leur seront présentées.

Autre remarque : beaucoup de locaux sont vétustes. La municipalité avait assuré aux associations occupantes que tout allait être rénové, mais il n'y a toujours rien dans certains LCR. D'autres travaux pourraient être effectués. Et la ville manque de locaux, notamment Batigère en garde certains pour les utiliser comme local pour stocker les objets encombrants qui sont ramassés périodiquement par la Rimma.

Enfin, toutes les associations ne sont pas logées à la même enseigne (certains ont un LCR, d'autres des appartements transformés, ayant un statut commercial, avec baux commerciaux. Les associations occupantes paient donc le loyer et les charges. Il s'agit de Réponse, Secours Catholique, Tricot couture Service<sup>(2)</sup> et peut-être d'autres .... ?

Pour que les représentants du conseil des associations puissent tenir leur rôle au comité de pilotage de chaque bailleur. Au final, il faudrait tenir ses représentants au courant de la situation des LCR, sinon ils n'auront pas les éléments suffisants pour remplir leur rôle en comité de pilotage.

Autre point à voir avec le bailleur : Du fait que des bâtiments ont été détruits, dans lesquelles il y avait des LCR il manque des surfaces à attribuer. Aujourd'hui, lorsque l'on construit du neuf il n'y a plus d'obligation légale de créer des LCR dans ces nouveaux bâtiments.

La séance est levée à 20 heures 30

---

<sup>2</sup> les transformations d'usage sont des logements transformés en LCR avec les mêmes droits que les autres salles associatives, ce qui n'est pas le cas pour les locaux avec baux commerciaux